

Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032

TOME 6 **Résumé non technique**

Sommaire

PRÉSENTATION DU PROJET DE PCAET	3
<i>LA DÉMARCHE PCAET</i>	3
<i>LE TERRITOIRE D'ÉTUDES</i>	3
<i>LE DIAGNOSTIC</i>	4
<i>LA STRATEGIE ET LE PLAN D' ACTIONS</i>	11
METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	14
SYNTHESE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	19
<i>PAYSAGE ET PATRIMOINE</i>	20
<i>BIODIVERSITE ET HABITATS : LA TRAME VERTE ET BLEUE</i>	21
<i>LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS</i>	22
<i>SOBRIETE TERRITORIALE ET GESTION DES RESSOURCES</i>	23
<i>UNE RESSOURCE EN EAU VULNERABLE A PRESERVER</i>	24
<i>BILAN DES ENJEUX HIEARCHISES</i>	25
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE	29
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS	31
EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	34
ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES	37
INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	38

PRÉSENTATION DU PROJET DE PCAET

LA DÉMARCHE PCAET

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques
- Bilan des consommations énergétiques
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie.

Le projet de PCAET a été lancé en octobre 2018 et devait être réalisé en parallèle du PLUI en mutualisant au maximum les temps de travail. Ceci a été fait au début du projet lors de la phase diagnostic et partage du diagnostic et identification des enjeux notamment au travers d'un atelier « environnement ». Toutefois il a été difficile de mutualiser les autres temps de travail ; le PLUI ayant avancé plus vite dans la réflexion que le Plan climat.

De plus l'engagement de la collectivité dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME a nécessité une mobilisation importante des agents et des élus au « détriment » de l'avancée du PCAET.

La démarche a été réactivée auprès des élus en juin 2024. De Juin 2024 à novembre 2025, partant des travaux menés dans le cadre du COT élargis à la dimension territoriale et partenariale, la feuille de route et le plan d'actions ont été définis.

LE TERRITOIRE D'ÉTUDES

Située à l'extrémité Est du département de l'Orne, en bordure de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, la Communauté de communes des Pays de L'Aigle bénéficie de la proximité de Paris et des côtes de la Manche.

Les infrastructures majeures que sont l'A28, la RD926, la RD930, la RD12 ou encore la voie ferrée reliant Paris à Granville permettent de connecter le territoire aux pôles d'équilibre voisins. Par ailleurs, un échangeur autoroutier situé près de Gacé permet d'accéder à l'A28, reliant Abbeville à Tours en passant par Rouen, le Mans et Alençon.

La CdC regroupe 32 communes pour une superficie de plus de 550 km² hectares et accueille plus de 25 000 habitants. Ses compétences obligatoires sont l'action économique, l'aménagement de l'espace et la collecte et traitement des déchets et ses compétences optionnelles et facultatives concernent le tourisme et les loisirs, les sports, l'environnement

et le cadre de vie, le logement, le centre intercommunal d'action sociale, les voiries, l'urbanisme, le scolaire, le périscolaire.

Le paysage, notamment sculpté par les rivières et le bocage, ainsi que les éléments de patrimoine naturel et architectural fondent le cadre de vie de qualité des Pays de L'Aigle, élément d'attractivité tant pour les ménages que pour les touristes.



LE DIAGNOSTIC

A partir des enjeux « Climat Air Energie » mis en évidence dans le diagnostic territorial, le bureau d'études Carbone Consulting a réalisé la synthèse suivante :

Consommations d'énergie et facture énergétique du territoire

Principaux enjeux

- L'encouragement / accompagnement des habitants à réduire leurs consommations d'énergie (aide à la décision, du projet jusqu'à la mise en œuvre)

- La lutte contre la précarité énergétique des ménages
- L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR, afin d'assurer la résilience des entreprises
- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques
- L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements
- La valorisation des potentiels locaux (Solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs
- La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes
- Les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...)
- Une alimentation et une consommation plus sobres en énergie et émissions de GES
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (auprès de l'ensemble des acteurs : habitants, collectivités, entreprises, ...)

Émissions de gaz à effet de serre

Principaux enjeux

- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques
- La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude)
- La réduction des consommations d'énergie du secteur industrie
- L'encouragement / accompagnement des habitants à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de GES (aide à la décision, du projet jusqu'à la mise en œuvre)
- L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité/ bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation
- L'incitation des constructeurs aux économies d'énergie et à la limitation des GES (nouveaux programmes immobiliers)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (auprès de l'ensemble des acteurs : habitants, collectivités, entreprises, ...)
- Une alimentation et une consommation plus sobres en énergie et émissions de GES

- La prise en compte des impacts environnementaux des activités financières émanant du territoire (impact des placements, ...)

Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques

Principaux enjeux

- L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité/ bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur (matériaux, produits ménagers, ventilation...)
- L'intégration de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments publics (qualité de l'air intérieur : ventilation, mobilier, produits d'entretien...)
- La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude)
- L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements
- L'information et la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, et l'impact sur la santé
- La prise en compte des questions de santé publique (liens entre impacts environnementaux et santé)

Zoom sectoriel des consommations d'énergies, émissions de GES et qualité de l'air

Principaux enjeux du secteur résidentiel

- La rénovation massive et ambitieuse du parc de logements existants. Outre l'aspect performance énergétique des logements, une réflexion doit être menée sur la surface des logements qui a tendance à évoluer à la hausse depuis les années 80 sur le territoire national.
- L'accompagnement au remplacement des systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles ou leur substitution par des systèmes fonctionnant à partir d'énergies renouvelables est l'axe de travail principal en termes de réduction des émissions de GES du secteur.
- L'encouragement / accompagnement des habitants à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de GES (aide à la décision, du projet jusqu'à la mise en œuvre)
- La lutte contre la précarité énergétique des ménages

- L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité/ bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation
- L'incitation des constructeurs aux économies d'énergie et à la limitation des GES (nouveaux programmes immobiliers)
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur (matériaux, produits ménagers, ventilation...)
- La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement (eau, biodiversité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine (arbitrage entre compacité de la ville /constructibilité ou pas des hameaux... Quel modèle urbain pour quels modes de vie ?)
- La prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement (confort thermique, risque inondation, ...)
- La lutte contre l'étalement urbain (réduction de la consommation foncière) et le mitage, notamment grâce au développement d'autres modèles d'habitat (habitat groupé, collectif), notamment dans les villes-centres
- Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels source de biodiversité
- La valorisation des potentiels locaux (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs
- Le développement de la filière bois énergie et construction
- La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables
- La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...)

Principaux enjeux du secteur tertiaire

- La rénovation exemplaire des bâtiments publics (dont l'éclairage public)
- L'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies
- Intégration de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments publics (qualité de l'air intérieur : ventilation, mobilier, produits d'entretien...)

Principaux enjeux du secteur agricole

- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole
- Le développement de l'économie circulaire et des circuits courts

- Amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides)
- Maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau
- Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, des espaces natures source de biodiversité, et du maintien/la restauration du maillage bocager et forestier
- Le développement des ENR (filière bois énergie, méthanisation, ...)
- La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration
- Une alimentation et une consommation plus sobres en énergie et émissions de GES

Principaux enjeux du secteur industriel

- L'accompagnement des industries à effectuer leur transition écologique
- L'efficacité énergétique dans l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies
- Le développement de l'économie circulaire
- Le développement des emplois dans le domaine de la transition énergétique et climatique
- L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR

Principaux enjeux du secteur des transports

- La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude)
- Le maintien et le développement des équipements, emplois et services, ainsi que des pratiques numériques, en particulier sur les centralités du territoire afin de limiter les déplacements (dont nouveaux modes de travail, Très Haut Débit...)
- Le développement de l'intermodalité sur le territoire (notamment sur les pôles d'échange multimodaux)
- L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements
- Le développement de nouveaux rapports à la voiture : autopartage, voiture mutualisée-

- Le développement de technologies plus vertueuses en matière de déplacements, en particulier pour les motorisations (Électrique, gaz, hydrogène renouvelable)

Séquestration de carbone

Principaux enjeux

- Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers
- La limitation de l'artificialisation des sols et la préservation des milieux naturels-La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration
- Associer la protection et de développement des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)
- La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement (eau, biodiversité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine
- La lutte contre l'étalement urbain (réduction de la consommation foncière) et le mitage
- Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces natures source de biodiversité
- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole
- L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité / bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation

Réseaux de transport et distribution d'énergie

Principaux enjeux

- L'injection d'électricité renouvelable et de biogaz produits localement dans les réseaux (dont rebour)
- La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant
- La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables
- Le développement de la filière bois énergie et construction
- Le développement des smart grids
- Le développement du stockage de l'énergie
- Le développement de l'autoconsommation
- Le développement de réseaux
- La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables-Le développement de la filière bois énergie et construction

- La lutte contre l'étalement urbain (réduction de la consommation foncière) et le mitage, notamment grâce au développement d'autres modèles d'habitat (habitat groupé, collectif), notamment dans les villes-centre
- Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique)
- Recherche de formes urbaines et architecturales efficiente en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant

Production d'énergie renouvelable

Principaux enjeux

- Les efforts sont à poursuivre pour atteindre l'objectif de 32 % des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2030.
- L'accompagnement des entreprises les plus consommatrices à réduire et décarboner leurs consommations
- La valorisation des potentiels locaux (Solaire thermique, photovoltaïque, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs
- La continuation de l'accompagnement de la filière bois énergie et construction
- L'amélioration de la connaissance des ressources locales exploitables et de l'impact des EnR sur l'environnement
- La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables
- Les ENR comme levier de développement économique
- Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs)
- La participation et le soutien aux initiatives citoyennes

Vulnérabilité aux changements climatiques

Principaux enjeux

- Assurer le maintien de l'activité agricole sur le territoire ;
- Préserver l'identité agricole de la collectivité ;
- Adapter les pratiques du secteur pour assurer sa résilience (changement de pratique, changement de culture, gestion de la ressource en eau, limiter l'érosion des sols ...) ;
- Limiter l'utilisation d'intrant pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux ;
- Produire du bois de qualité ou d'industrie ;

- Stocker du carbone ;
- Éviter des problèmes sanitaires ;
- Améliorer la durabilité de la forêt ;
- Assurer la multifonctionnalité des forêts (chasse, accueil du public...) ;
- Maintenir et restaurer les structures paysagères et écologiques (bocages, haies, corridors) ;
- Protéger les milieux sensibles ;
- Limiter et adapter l'urbanisation ;
- Impliquer les autres secteurs d'activités (agricultures, sylviculture) ;
- Améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité du territoire ;
- Rénover logements en intégrant la problématique du confort d'été ;
- Anticiper une aggravation des épisodes d'inondations et informer les habitants vulnérables ;
- Anticiper une aggravation des épisodes de mouvement de terrain et informer les habitants vulnérables ;
- Limiter l'artificialisation des sols pour préserver une infiltration en milieu urbain et lutter contre les vagues de chaleur ;
- Végétaliser les espaces urbains pour adapter la ville à l'augmentation des températures ;
- Sensibiliser la population aux risques naturels ;
- Assurer des soins de qualité à l'ensemble des habitants ;
- Rendre attractif le territoire pour les médecins généralistes ;
- Limiter l'isolement des personnes, surtout pour les plus fragiles ;
- Assurer une qualité de l'air extérieur de qualité ;
- Veiller à ce que la qualité de l'air intérieur des bâtiments soit bonne ;
- Faire des lieux de fraîcheur des lieux de rencontre.

LA STRATEGIE ET LE PLAN D' ACTIONS

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation des enjeux puis de formulation d'orientations stratégiques a d'abord été réalisé, par les membres du comité technique du PCAET.

5 axes et 14 orientations stratégiques ont été définies.

Axe 1 - AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

- Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES

- Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

- Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes

- Objectif 1 : Préserver la biodiversité
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

- Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

Un programme d'actions, a été construit autour de ces 5 axes stratégiques et se compose de 38 fiches action opérationnelles.

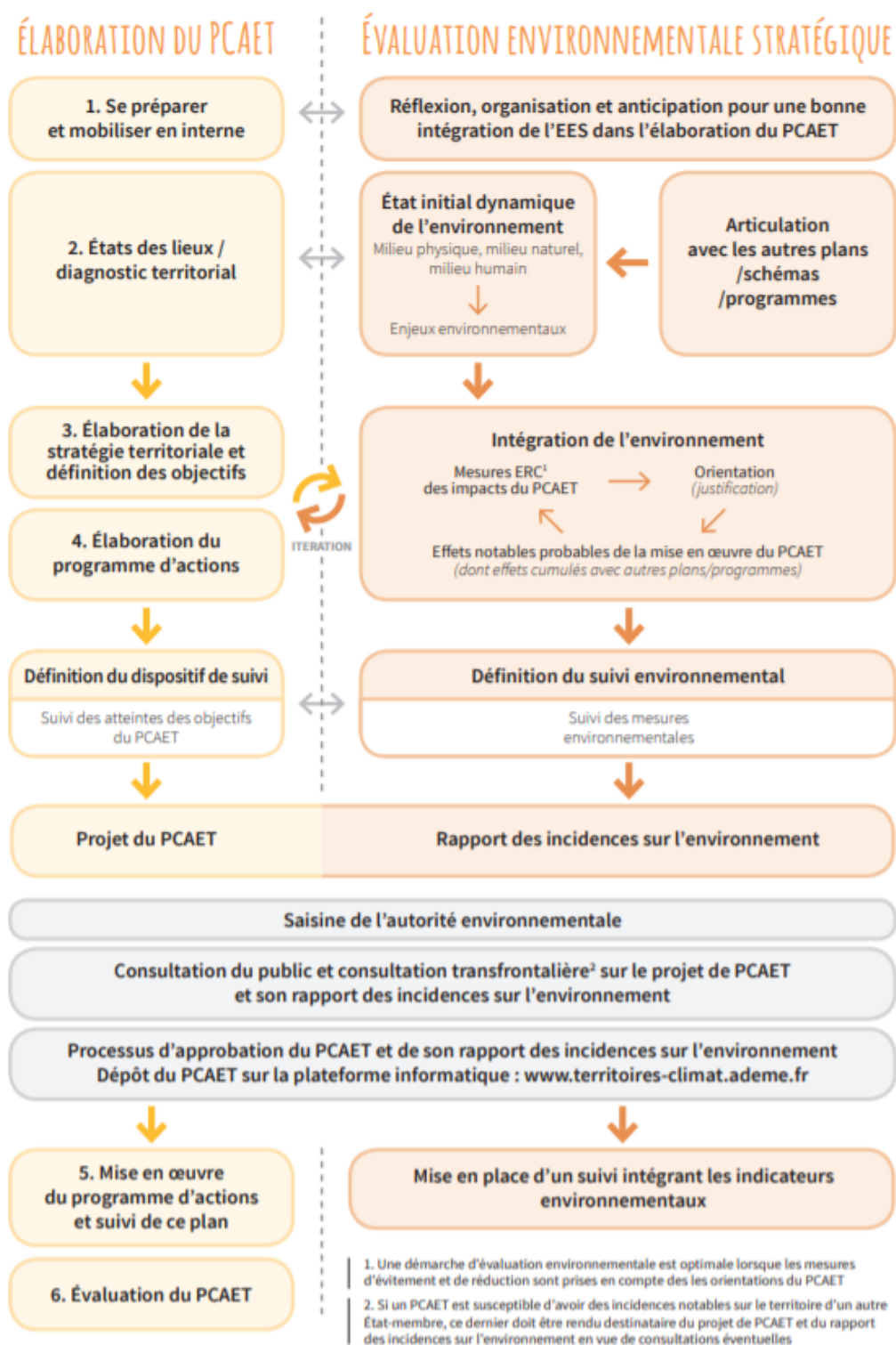
Axes, objectifs et actions	Pages
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique	
Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la Transition écologique	
Action 1 - Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique	5
Action 2 - Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services	6
Action 3 - Sensibiliser les élus et les agents	7
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique	
Action 4 - Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre	8
Action 5 - Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux	9
Action 6 - Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure	10
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi	
Action 7 - Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité	11
Action 8 - Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité	12
Action 9 - Etre exemplaire sur les événements organisés par la collectivité	13
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES	
Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité	
Action 10 - Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique	14
Action 11 - Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité	15
Action 12 - Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux	16
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat	
Action 13 - Encourager les habitants à "mieux se loger"	17
Action 14 - Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction	18
Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire	
Action 15 - Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables	19
Action 16 - Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire	20
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	
Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces	
Action 17 - Doter la collectivité d'une flotte de vélos	21
Action 18 - Mettre en œuvre le schéma directeur vélo	22
Action 19 - Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement	23
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable	
Action 20 - Promouvoir les alternatives à l'autosolisme	24
Action 21 - Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire	25
Action 22 - Électrifier la flotte de véhicules de la CDC	26
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes	
Objectif 1 : Préserver la biodiversité	
Action 23 - Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire	27
Action 24 - Lutter contre les espèces invasives	28
Action 25 - Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes	29
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver	
Action 26 - Recenser les zones à enjeux	30
Action 27 - Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées	31
Action 28 - Sensibiliser les acteurs du territoire	32
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire	
Action 29 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité	33
Action 30 - Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain	34
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient	
Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences	
Action 31 - Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire	35
Action 32 - Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques	36
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial	
Action 33 - Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine	37
Action 34 - Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité	38
Action 35 - Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes	39
Action 36 - Lutter contre la précarité alimentaire	40
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir	
Action 37 - Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire	41
Action 38 - Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles	42

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale

L'ensemble de la démarche est retranscrit dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique (TOME 6) ;
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.



Articulation PCAET – EES – source : ADEME

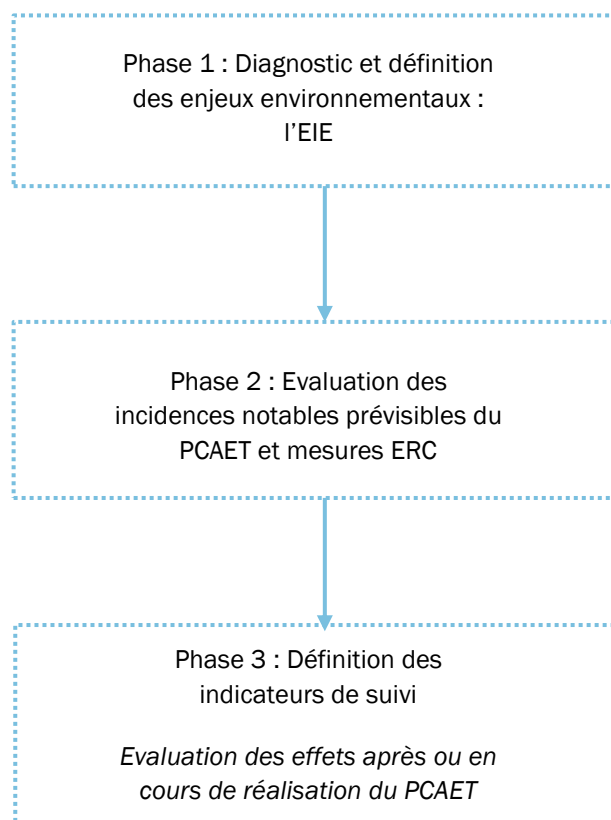
Le rapport environnemental du PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Il a identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale s'inscrit comme un outil de diagnostic et d'aide à la décision

mais aussi comme un outil de suivi et d'évaluation permettant d'apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

L'évaluation environnementale vise ainsi à remplir quatre grands objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Pour chaque objectif de la stratégie, les incidences notables prévisibles sur l'environnement (positives ou négatives) sont décrites. Si l'incidence est négative ou peut l'être, un ou des points de vigilance sont soulevés jusqu'à la préconisation de mesures d'évitement, réduction ou compensation. Cette analyse des incidences potentielles se fait au regard des quatre thématiques environnementales traitées dans l'EIE et citées plus haut.

Un code couleur a été mis en place afin d'en guider didactiquement l'interprétation de l'analyse de la stratégie et du plan d'action sous forme de tableau. L'évaluation (stratégie et plan d'actions) est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts sur l'environnement permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Extrait du tableau de synthèse de la stratégie :

Objectif	Paysage et patrimoine	Biodiversité et habitats	Risques, nuisances et pollutions	Sobriété territoriale et gestion des ressources	La ressource en eau
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique					
Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique					
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique			-		-
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi	-	-			

Légende des tableaux pages suivantes :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence identifiée	-

Extrait du tableau de synthèse du plan d'actions :

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique							
Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique							
Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services							
Sensibiliser les élus et les agents							

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse du TOME 4 – Etat initial de l'Environnement du PCAET. Il permet de mettre en avant les besoins/constats, les chiffres clés et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 5 grandes thématiques environnementales :

- Paysage et patrimoine ;
- Biodiversité et habitats : la Trame Verte et Bleue ;
- Les risques, nuisances et pollutions ;
- Sobriété territoriale et gestion des ressources ;
- Une ressource en eau vulnérable à préserver.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Constats

- Un territoire au relief varié (plaines, plateaux, vallées, ...) et au réseau hydrographique développé, offrant des paysages riches, et des vues remarquables sur l'ensemble du territoire ;
- Des paysages marqués par des motifs naturels (boisements), mais également liés à l'activité humaine (réseau bocager, plaines agricoles, éléments bâtis, ...), et des motifs paysagers qui évoluent : diminution du maillage bocager, progression de la céréaliculture et ouverture des paysages ;
- Des développements urbains récents en rupture avec les formes architecturales et urbaines historiques, notamment autour de L'Aigle et de Saint-Sulpice-sur-Risle ;
- Des centres-bourgs en perte de dynamisme ;
- Une identité territoriale forte, en lien avec l'identité du Pays d'Ouche ;
- Un patrimoine naturel et bâti riche (notamment dans le centre de L'Aigle), en partie mis en valeur ;
- Des entrées de ville qui présentent des enjeux d'intégration paysagère et de lisibilité, notamment autour de L'Aigle et le long de la route départementale traversant le territoire d'est en ouest en passant par L'Aigle.

Besoins induits

- La préservation de la richesse paysagère du territoire, et l'adaptation des développements anthropiques au relief et aux motifs paysagers ;
- Une réflexion sur la préservation de la maille bocagère, en lien avec le développement des activités agricoles de céréaliculture ;
- La maîtrise des développements urbains, et la connexion des nouvelles formes architecturales et urbaines avec les formes existantes ;
- La redynamisation des centre-bourgs ;
- La poursuite de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti (petit patrimoine, liaisons douces, vues, ...).

Chiffres clés

- 4 unités paysagères
- 6 forêts principales
- 5 cours d'eau principaux
- 2 sites inscrits
- 3 Espaces Naturels Sensibles
- 28 monuments historiques

BIODIVERSITE ET HABITATS : LA TRAME VERTE ET BLEUE

Constats

- Une large connaissance que ce soit en protection ou en inventaire du territoire ;
- De nombreux cours d'eau vecteurs de biodiversité ;
- De nombreux boisements différents par leur taille (entre boisements de grande superficie et boisements en mosaïque) ;
- Des berges des cours d'eau mis en valeur par des zones humides, des prairies permanentes et du bocage.
- Des vergers autour des bourgs qui tendent à disparaître ;
- Une pression de l'urbanisation sur le bocage autour essentiellement de L'Aigle ;
- Des points de rupture au sein même d'espaces de biodiversité (réservoirs) et sur des corridors.

Besoins induits

- La protection de petits boisements qui permettent la circulation de certaines espèces dans des corridors en pas japonais ;
- L'attention mise sur des secteurs à enjeux et des points de rupture ;
- Le maintien tant que possible des vergers proches des bourgs ;
- Le maintien des haies bocagères dans les secteurs où elles tendent à disparaître (Est du territoire) ;
- Le maintien des haies bocagères dans les secteurs des corridors ;
- La préservation des berges des cours d'eau en lien avec leur ripisylve, les prairies permanentes et les zones humides.

Chiffres clés

- 4 sites Natura 2000
- 2 sites inscrits
- 11 ZNIEFF de type 1 et 10 ZNIEFF de type 2
- 22 % du territoire couvert par un périmètre de connaissance (inventaire ou protection)
- 1 ENS
- 20 % d'espaces boisés
- 5 sous-trames constitutives de la Trame Verte et Bleue

LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Constats

- Des communes concernées par au moins un risque naturel ou technologique ;
- Un risque d'inondation connu et localisé par un AZI sur la vallée de l'Iton, ~~geré~~ par un PPRI sur la vallée de la Risle ;
- Un risque d'inondation lié à la remontée de nappes phréatiques concernant les infrastructures de zones urbaines ;
- Un risque lié à l'effondrement de marnières et cavités souterraines difficile à évaluer ;
- Un risque de glissement de terrain et lié à l'aléa retrait/gonflement des argiles concentré dans les vallées des cours d'eau principaux ;
- Des sites potentiellement pollués principalement localisés dans la vallée de Risle et en zone urbaine.

Besoins induits

- L'anticipation de l'aléa retrait/gonflement des argiles et de son évolution dans les futures constructions ;
- La limitation de l'urbanisation dans les secteurs sujets aux risques naturels et technologiques ;
- La limitation de l'exposition des populations aux nuisances sonores ;
- Le renforcement de la connaissance des sites à risques (cavités/marnières, pollution) et leur prise en compte dans le développement de l'urbanisation ;
- L'anticipation des évolutions des risques naturels liées au changement climatique, notamment le risque d'inondations.

Chiffres clés

- 2 AZI
- 1 canalisation de gaz générant un risque TMD
- 5 axes routiers sources de nuisances sonores
- 1 Site BASOL
- 26 ICPE

SOBRIETE TERRITORIALE ET GESTION DES RESSOURCES

Constats

- Un changement climatique susceptible d'avoir des impacts en termes de gestion de la ressource en eau, agriculture, santé publique et besoins énergétiques ;
- Un secteur de l'agriculture fortement émetteur de GES ;
- Une consommation d'énergie importante liée aux secteurs résidentiels et des transports ;
- Un territoire fortement dépendant à la voiture et aux énergies fossiles ;
- Un parc de logement ancien et énergivore, constitué de formes urbaines peu efficaces ;
- Un potentiel important de développement des énergies renouvelables, aujourd'hui peu représentées dans le mix énergétique ;
- Une grande part de déchets valorisés.

Besoins induits

- L'anticipation des effets attendus liés au changement climatique ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique du territoire et la lutte contre la précarité énergétique des ménages et la dépendance aux énergies fossiles ;
- Le développement des formes urbaines plus performantes (à étage, mitoyen) ;
- L'incitation à des modes de déplacement doux ;
- L'incitation à des modes de déplacement doux et la mise en avant des alternatives à l'automobile : lignes de transports en commun, liaisons douces, pistes cyclables, aires de covoiturage, etc... ;
- Le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique et en lien avec l'emploi local, notamment le bois énergie, le photovoltaïque et la méthanisation ;
- L'augmentation des parts de valorisations matière et organique des déchets ainsi que la diminution de la valorisation énergétique.

Chiffres clés

- +0.8 °C de l'année la plus chaude (2014) ;
- Un taux d'émissions de GES de 11,4 T_{eq}CO₂/hab/an
- Une consommation d'énergie de 2,6 Tep/hab/an
- 70 % de consommation énergétique par les secteurs résidentiel et des transports ;
- 82,60 % des déplacements logement/travail en véhicule individuel ;
- 79 % de maisons ;
- 81 % des déchets valorisés.

UNE RESSOURCE EN EAU VULNERABLE A PRESERVER

Constats

- Le territoire est couvert par 2 SDAGE et 4 SAGE : Risle et Charentonne, Iton, Sarthe Amont et Avre ;
- La qualité des eaux est globalement moyenne, la qualité des eaux souterraines est médiocre. Une grande partie du territoire est classée en ZRE nappe du Cénomanién (répartition de la ressource) ainsi qu'en zone vulnérable (directive nitrates) ;
- On compte 9 structures compétentes en AEP sur le territoire (production ou achat) ;
- L'ensemble des STEP est jugées conformes au 31/12/2014. Le SIVU gère la compétence assainissement pour 7 communes, les autres communes gèrent leurs propres stations communales en régie. Des travaux de transfert vers la station intercommunale située à Saint-Sulpice-sur-Risle sont en cours au niveau du SIVU, avec des possibilités de raccordement de nouveaux secteurs. La capacité hydraulique de cette station intercommunale est un peu juste (74.2% de sa capacité nominale) ;
- Une grande partie du territoire relève de l'assainissement non collectif, c'est la CDC des Pays de L'Aigle qui a la compétence pour le SPANC.

Besoins induits

- La poursuite de la rationalisation et mutualisation des compétences pour les structures de production / distribution ;
- La gestion des risques de ruissellement et d'inondation par maîtrise de la gestion des eaux pluviales ;
- L'adaptation des modalités d'assainissement au contexte du territoire, l'ANC pouvant représenter une solution technique plus avantageuse en milieu rural dispersé. Mise en œuvre et mise à jour des schémas directeurs assainissement et eaux pluviales.

Chiffres clés

- 13 captages en activité sur le territoire, principalement par forage, tous bénéficient de périmètres de protection et 1 en projet
- Pour les 16 STEP du territoire, la capacité est de 27740 EH, la capacité résiduelle est de 7643 EH (soit 28%)
- 42% des logements en ANC (dont 19 communes entièrement en ANC), 2189 installations contrôlées par le SPANC, 71% jugées conformes

BILAN DES ENJEUX HIEARCHISES

Les enjeux identifiés pour chaque thématique présentée précédemment ont été retravaillés afin de rédiger des enjeux transversaux. Ils sont présentés dans cette partie, et sont au nombre de 26.

Au regard des thématiques environnementales que les enjeux territoriaux abordent de façon directe ou indirecte et des incidences potentielles qu'ils portent vis-à-vis de la santé publique et aux milieux naturels s'ils n'étaient pas pris en compte, les 26 enjeux ont été hiérarchisés selon leur degré d'importance pour la préservation de l'environnement et le maintien d'une santé publique de qualité. Aussi, les enjeux ont été pondérés au regard des compétences en matière de prise en compte de ces enjeux.

11 enjeux sont jugés forts, il s'agit d'enjeux portant sur la ressource en eau, les risques, l'économie circulaire et l'énergie. Par ailleurs, **10 enjeux sont jugés moyens**, ils représentent toutes les thématiques.

Enfin, **5 enjeux sont jugés d'importance faible**, il s'agit d'enjeux liés à la préservation du patrimoine architectural et du paysage.

Les enjeux environnementaux des Pays de l'Aigle		Transversalité de l'enjeu	Importance vis-à-vis de la santé publique	Importance des impacts sur la biodiversité et les habitats	Bilan	
		L'enjeu porte sur plusieurs thèmes environnementaux	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé humaine	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité		
		3 : Plus de 3 thèmes	3 : Impact fort	3 : Impact fort		
		2 : Moyen : moins de 2 thèmes	2 : Impact moyen	2 : Impact moyen		
		1 : Faible - un seul thème	1 : Impact limité voire inexistant	1 : Impact limité voire inexistant		
1	Préservation de la richesse paysagère du territoire	1	1	1	3	Faible
2	Adaptation des développements anthropiques dus aux reliefs et aux motifs paysagers	1	1	1	3	Faible

3	Préservation de la maille bocagère en lien avec le développement des activités agricoles de céréaliculture	2	1	2	5	Moyen
4	Maîtriser les développements urbains, et assurer la connexion des nouvelles formes architecturales et urbaines avec les formes existantes	2	1	2	5	Moyen
5	Redynamiser les centre-bourgs	1	1	1	3	Faible
6	Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti (petit patrimoine, liaisons douces, vues, ...)	1	1	1	3	Faible
7	Protéger les petits boisements qui permettent la circulation de certaines espèces dans des corridors en pas japonais	2	1	3	6	Moyen
8	Assurer le maintien des haies bocagères dans les secteurs où elles tendent à disparaître (Est du territoire)	2	1	2	5	Moyen
9	Assurer le maintien tant que possible des vergers proches des bourgs	1	1	1	3	Faible
10	Assurer le maintien des haies bocagères dans les secteurs des corridors	3	1	3	7	Fort
11	Préserver les berges des cours d'eau en lien avec leur ripisylve, les prairies permanentes et les zones humides	3	2	3	8	Fort
12	Anticiper l'aléa retrait/gonflement des argiles et son évolution dans les futures constructions	1	2	1	4	Moyen
13	Limiter l'urbanisation dans les secteurs sujets aux risques naturels et technologiques	2	3	1	6	Moyen
14	Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores	1	2	1	4	Moyen
15	Renforcer la connaissance des sites à risques	2	3	1	6	Moyen

	(cavités/marnières, pollution) et leur prise en compte dans le développement de l'urbanisation					
16	Anticiper les évolutions des risques naturels liés au changement climatique, notamment le risque d'inondations	3	3	2	8	Fort
17	Anticiper les effets attendus liés au changement climatique	3	3	2	8	Fort
18	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire, la lutte contre la précarité énergétique des ménages et la dépendance aux énergies fossiles	3	3	2	8	Fort
19	Développer des formes urbaines plus performantes (à étage, mitoyen)	2	1	2	5	Moyen
20	Inciter à des modes de déplacement doux	3	2	2	7	Fort
21	Valoriser des alternatives à l'autosolisme : lignes de transports en commun, liaisons douces, pistes cyclables, aires de covoiturage, etc.	3	2	2	7	Fort
22	Développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique et en lien avec l'emploi local, notamment le bois énergie, le photovoltaïque et la méthanisation	3	2	2	7	Fort
23	Augmenter les parts de valorisations des déchets sous forme organique (compostage) et de matière (recyclage) et diminuer la valorisation sous forme énergétique (incinération)	3	2	2	7	Fort
24	Poursuivre la rationalisation et la mutualisation des compétences pour les structures de production / distribution d'eau potable	2	3	1	6	Moyen

25	Assurer la gestion des risques de ruissellement et d'inondation par maîtrise de la gestion des eaux pluviales	3	3	2	8	Fort
26	Adapter les modalités d'assainissement au contexte du territoire	3	2	2	7	Fort

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

Objectif	Paysage et patrimoine	Biodiversité et habitats	Risques, nuisances et pollutions	Sobriété territoriale et gestion des ressources	La ressource en eau
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique					
Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique					
Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique			-		-
Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi	-	-			
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES					
Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité					
Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat					
Objectif.3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire					-
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable					
Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces					
Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable					
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes					
Objectif 1 : Préserver la biodiversité					
Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver					
Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire					
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient					

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences	-				
Objectif 2 : Mieux se nourrir ; l'élaboration d'un plan alimentaire territorial	-				-
Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir	-	-	-		

Légende :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif ou nul sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence ni point de vigilance identifié	-

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économi e circulaire	Paysage	Ressou rce en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturel s et biodive rsité	Santé et qualité de vie
AXE 1 : Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique							
Disposer d'une gouvernance élu spécifique à la transition écologique							
Disposer d'une gouvernance "Transition écologique" au sein des services							
Sensibiliser les élus et les agents							
Intégrer des critères environnementaux dès les études et la maîtrise d'œuvre							
Diffuser le guide de procédure intégrant les critères environnementaux							
Rédiger des notes internes pour les achats ne relevant pas du guide de procédure							
Disposer d'un suivi sur les déchets générés par la collectivité							
Privilégier le réemploi dans les opérations portées par la collectivité							
Être exemplaire sur les événements organisés par la collectivité							
AXE 2 : Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de GES							
Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique							
Maîtriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité							
Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments inter-communaux							
Aider les habitants à "mieux se loger"							
Mobiliser les professionnels de l'immobilier, de la rénovation et de la construction							

Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables							
Favoriser l'acceptation des projets cohérents avec les besoins du territoire							
AXE 3 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable							
Doter la collectivité d'une flotte de vélos							
Mettre en œuvre le schéma directeur vélo							
Intégrer la mobilité douce dans les opérations d'aménagement							
Promouvoir les alternatives à l'autosolisme							
Participer à l'émergence de solutions de mobilité solidaire							
Électrifier la flotte de véhicules de la CDC							
AXE 4 : Préserver et valoriser nos écosystèmes							
Mieux connaître et faire connaître la biodiversité le territoire							
Lutter contre les espèces invasives							
Soutenir la plantation de haies bocagères, arbres et arbustes							
Recenser les zones à enjeux							
Adopter un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées							
Sensibiliser les acteurs du territoire							
Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les opérations de la collectivité							
Favoriser les continuités écologiques et maîtriser le développement urbain							
AXE 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient							

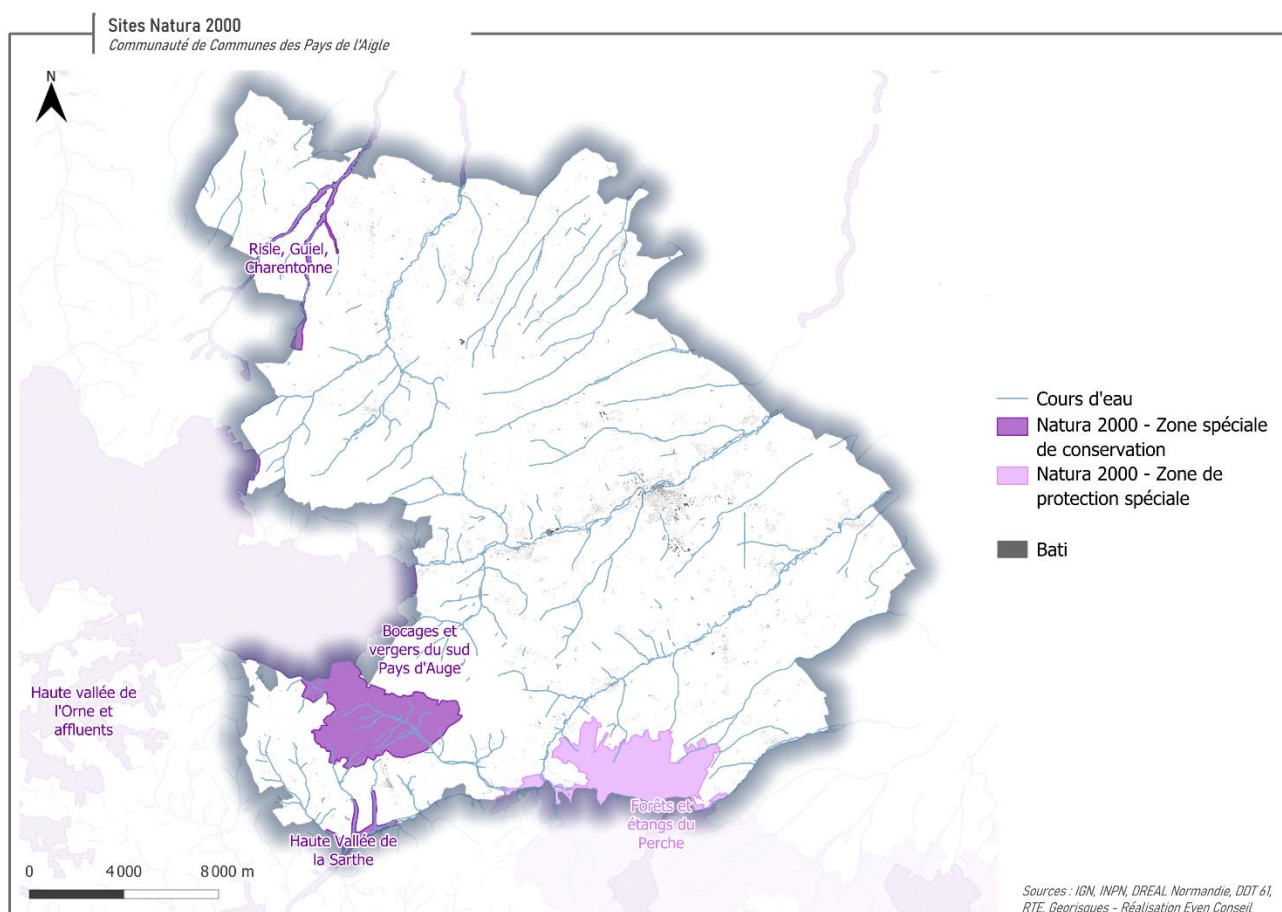
Recenser les conséquences du changement climatique sur le territoire							
Réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'anticipation des crises climatiques							
Développer les actions de sensibilisation auprès des usagers et des équipes de cuisine							
Privilégier le local, bio ou circuits-courts pour l'approvisionnement des restaurations collectives de la collectivité							
Développer la communication sur les producteurs locaux et les ventes directes							
Lutter contre la précarité alimentaire							
Coordonner l'action des structures de l'économie circulaire du territoire							
Favoriser la mise en œuvre de solutions opérationnelles							

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Le territoire de la communauté des pays de L'Aigle est composé d'éléments de zones de protection Natura 2000. On retrouve trois ZSC, les « Bocages et vergers au sud du Pays d'Auge » sur Moulins La Marche et La Ferrière au Doyen, la « Haute vallée de la Sarthe » sur Moulins La Marche et « Risle, Guiel et Charentonne » sur la commune déléguée La Ferté-Fresnel ; et une ZPS « Forêts et étangs du Perche » sur 5 communes du territoire.



L'ensemble des sites Natura 2000 identifiés sur le territoire sont localisés dans des secteurs peu urbanisés, minimisant ainsi les incidences anthropiques liées aux secteurs industriels, résidentiels et tertiaires. Toutefois, bien que ces cas soient limités, le site de « Bocages et vergers du sud Pays d'Auge recoupe plusieurs hameaux. Par conséquent, plusieurs objectifs portés par le PCAET peuvent avoir des incidences indirectes sur ces sites. L'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.

Par ailleurs, le développement de mobilités alternatives induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements (stationnement covoiturage par exemple) qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles

pour la faune. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Cependant, à termes ces mesures seront bénéfiques pour la qualité de l'air.

Ainsi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage local et des véhicules à faible émission, portées par le PCAET pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne de valoriser l'alimentation bio sur le territoire. Par ailleurs, le PCAET prévoit plusieurs mesures en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité (préservation de la trame verte et bleue, lutte contre les espèces invasives, soutien de plantations de haies bocagères, arbres et arbustes...). Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité et à la préservation du bocage.

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau. Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 notamment les sites Risle, Guiel et Charentonne et le site Haute Vallée de la Sarthe, intégrant des cours d'eau, des zones humides ou des mares.

Pour finir, la stratégie du PCAET prévoit également le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Bien qu'elles soient intéressantes sur le plan énergétique, selon leurs implantations, les impacts sur la biodiversité et les milieux naturels pourront être conséquents (artificialisation des sols, nouveaux obstacles pour la faune, coupes de bois pour la biomasse...). Cependant, il n'est pas prévu de développer des éoliennes sur le territoire, mais plutôt la production de bois énergie et la méthanisation.

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Comme identifié dans la stratégie, on note que l'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire (action n°10) peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (actions 15 et 16) prévoient de développer la stratégie ENR du territoire. Les projets ne sont ainsi pas encore définis. Toutefois la mise en place d'un schéma directeur des ENR pourrait flécher des zones propices au développement des ENR avec de forts enjeux paysagers, écologiques ou de gestion de l'eau.

Par ailleurs, une des actions du PCAET prévoit un approvisionnement local du bois (action 12). Sans réflexion écologique, cette action peut générer un prélèvement de la ressource conséquent et inadapté.

Les actions proposées pour les diverses thématiques (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, adaptation, mobilités, économie circulaire) du plan d'actions, sont pour la

plupart vertueuses et ne semblent pas impacter les sites Natura 2000. L'essentielle des actions concernent la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Compte tenu des incidences identifiées, les mesures ERC suivantes ont été ajoutées dans les fiches actions concernées :

- **Action n°10 : Mettre en œuvre le schéma directeur immobilier et énergétique**
Action n°11 : Maitriser et réduire les consommations d'énergies du patrimoine de la collectivité
Action n°13 : Aider les habitants à « mieux se loger »

(R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nidage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nidage des espèces.

- **Action n°12 : Tendre vers l'utilisation de matériaux biosourcés et améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments intercommunaux**
(R) L'action devra prévoir la gestion durable des haies et des boisements dans le cadre du développement de la filière bois énergie locale.
- **Action n°15 : Réfléchir à un schéma directeur des énergies renouvelables**
(E) La stratégie sur les ENR devra concilier le développement des ENR avec : leur bonne intégration paysagère - la non-destruction et le non-impact sur les milieux naturels remarquables et la biodiversité, le non-impact sur le cycle de l'eau et les captages en eau potable. Cela pourra s'appuyer sur des données de connaissances locales et études faunistiques et floristiques. Ces points devront être inscrits dans la stratégie.

Enfin, un Axe entier est dédié à la préservation et à la valorisation de nos écosystèmes (Axe 4). Les actions n°23 à 30 sont des actions qui permettront de mieux connaître la biodiversité du territoire, la préserver et la valoriser à travers des démarches de plantations, de lutte contre les espèces invasives, de reconstitution du cycle de l'eau ou encore de développement de la nature en ville. Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de ces actions sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.

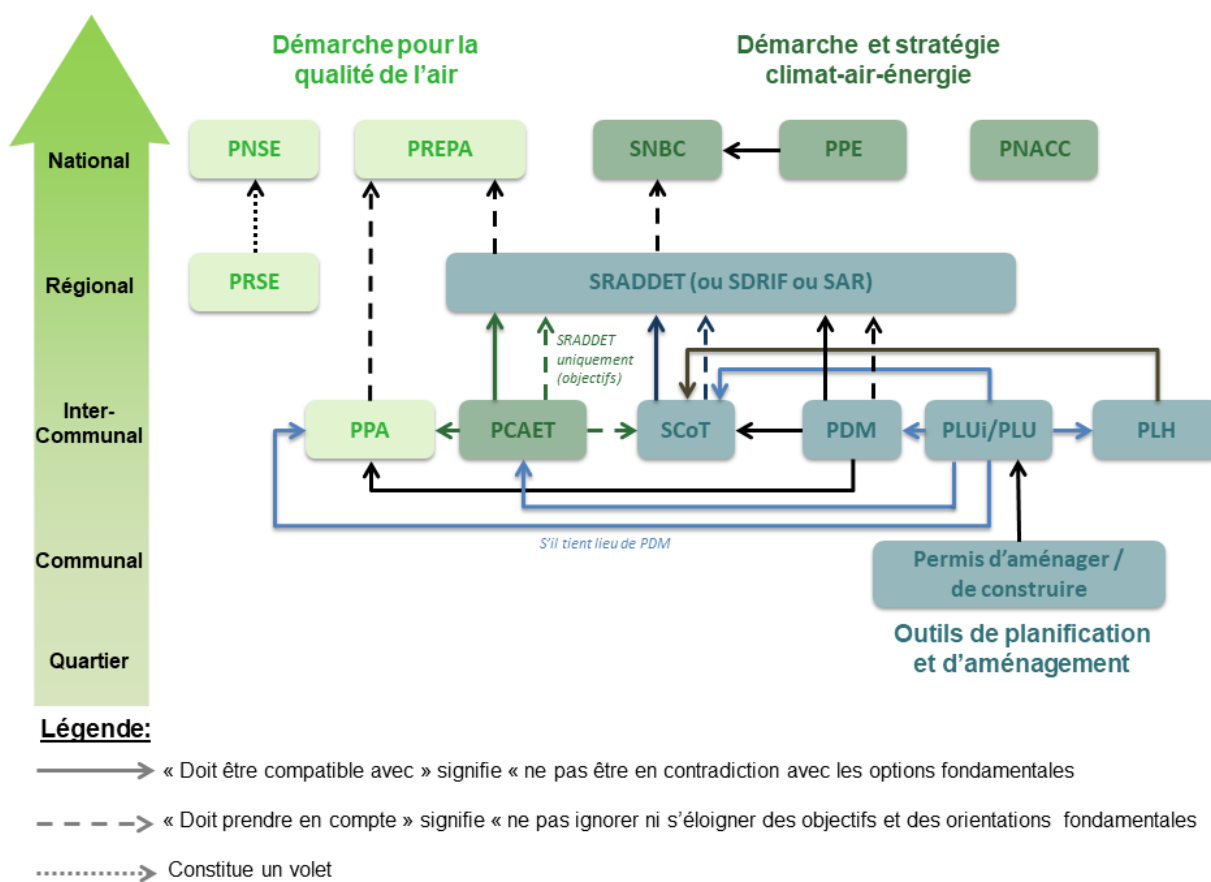
Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000). Toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec certains documents, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte certains documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.



Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET (source : ADEME)

Afin d'être cohérent avec les enjeux à l'échelle locale, le PCAET du Pays de l'Aigle a intégré dans son contenu les réflexions issues de ces documents.

Le PCAET s'inscrit dans le contexte local et concourt sur certains points à atteindre les ambitions fixées les documents ci-dessus. C'est notamment le cas pour les objectifs du PCAET de limitation de consommation d'espaces naturels et agricoles et de préservation de la TVB qui convergent avec les objectifs de protection de la ressource en eau du SDAGE Loire-Bretagne, du SDAGE Seine-Normandie et des SAGE et ceux de prévention des risques d'inondation des PPRI.

INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Afin d'assurer un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PCAET, des indicateurs quantitatifs ont été définis en fonction des thématiques environnementales traitées dans l'évaluation :

- Emissions de GES globales annuelles du territoire (teq CO2) (dont émissions d'origine non énergétique)
- Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)
- Consommation énergétique annuelle par secteur (GWh)
- Production d'énergie renouvelable globale du territoire (GWh)
- Part de surface forestière (%) / Surface en ha
- Stocks de Carbone (teq CO2)
- Séquestration de la forêt (teq CO2)
- Séquestration dans les cultures et les prairies (teq CO2)
- Séquestration des haies associées aux espaces agricoles (teq CO2)
- Linéaire de haies planté
- Consommation d'espaces (ha)
- Surfaces artificialisées (ha/an)
- Séquestration dans les sols artificialisés (teq CO2)
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nombre de logement rénovés/100 logements existants)
- Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020.

Le plan Climat Air Energie Territoriale de la CdC des Pays de L'Aigle
se compose des 7 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D' ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EES

CADRE DE DÉPÔT RÉGLEMENTAIRE

(L'élément en gras est celui objet du présent document)

Étude réalisée par

